

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 juillet 2017  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 10 juillet 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations  
Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information publiés par le Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur l'application de l'accord relatif à la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 6 et le 10 juillet 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) P. Ilichev



**Annexe à la lettre datée du 10 juillet 2017 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur l'application de l'accord relatif à la création de zones de désescalade en République arabe syrienne (6 juillet 2017)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé deux violations dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces de Damas (3) et de Deraa (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit trois opérations humanitaires dans la ville d'Alep, qui ont permis de fournir 3,6 tonnes d'eau potable à la population locale.

Une aide humanitaire a été apportée à 1 130 personnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 444.

Durant les opérations humanitaires qui ont eu lieu ces dernières 24 heures, les médecins de l'armée russe sont venus en aide à 247 personnes.

Dans le cadre de deux opérations humanitaires menées par l'Organisation des Nations Unies, un convoi a acheminé une aide de Ramta (Jordanie) à Taïbé (province de Deraa) et des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Naëm, de Joubaniyé, de Qourniyé et de Dibbin (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'établit à 2 000.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, d'Idlib, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 228.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur l'application de l'accord relatif à la création de zones de désescalade en République arabe syrienne (10 juillet 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé deux violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Lattaquié (1), de Hama (1) et de Damas (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit quatre opérations humanitaires qui ont permis de distribuer à la population civile 3,6 tonnes de colis alimentaires et d'eau à Alep, dans le cadre de trois opérations, et 3,2 tonnes de colis alimentaires dans la province de Qouneïtra, dans le cadre d'une opération.

Une aide humanitaire a été apportée à 2 130 personnes, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 6,8 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 463.

Durant les opérations humanitaires qui ont eu lieu ces dernières 24 heures, les médecins de l'armée russe sont venus en aide à 198 personnes.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'établit à 2 001.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 228.